

RÈGLEMENT FÉDÉRAL DES TERRAINS DE RUGBY À XV

Fédération délégataire : Fédération française de rugby (FFR)

Date de l'avis de la CERFRES : -

Rappel : Les règles fédérales ne sont obligatoires que pour les équipements voués à recevoir des compétitions sportives. Les tableaux ci-dessous ne sont qu'un extrait du règlement rédigé par la FFR, pour plus de précisions sur les règles applicables, se référer au règlement fédéral (<http://www.sports.gouv.fr/pratiques-sportives/Les-equipements-sportifs/La-reglementation-en-matiere-d-equipements-sportifs/article/Regles-federales>)

Il convient de faire la distinction entre les **règles obligatoires**, nécessaires pour l'organisation de compétitions, et les **simples recommandations** ayant pour vocation d'améliorer la pratique en fonction du niveau de compétition mais n'ayant pas de caractère obligatoire.

Règles applicables aux terrains de rugby à XV dédiés à la pratique en compétition

| Classement fédéral | Terrain départemental | Terrain régional | Terrain national | Terrain professionnel et international |
|-------------------------------------|---|---|---|--|
| Niveau de compétition | Autres compétitions (Cat. D) | Autres divisions fédérales, championnats de France et divisions féminines (Cat. C) | 2 ^{ème} division professionnelle, rencontres entre sélections et 1 ^{ère} division fédérale 2 ^{ème} division professionnelle, rencontres entre sélections et 1 ^{ère} division fédérale (Cat. B) | 1 ^{ère} division professionnelle, rencontres internationales et matches à risques (Cat. A) |
| Espace de pratique | | | | |
| Nature du sol | Pelouse naturelle (Norme NF P90-113) ou gazon synthétique (NF P90-112) | | | |
| Dimensions de l'aire de jeu | 89x60m minimum En-but : 10 à 22m (dérogation possible pour en-but à 6m) | 94x66m minimum En-but : 10 à 22m (dérogation possible pour en-but à 6m) | 100x70m maximum 95x68m minimum En-but : 10 à 22m (dérogation possible pour en-but à 6m) | |
| Zones de dégagement et zones libres | 3,5m minimum sur tous les côtés (se mesure à partir de l'extérieur des lignes) | | | |
| Tracés des lignes | Lignes blanches de 10 à 12 cm de large | | | |
| | Tracés multiples permanents autorisés (pas plus de 2 marquages) sauf compétitions professionnelles pour la catégorie B) | | | Pas de tracés multiples |
| Matériel | | | | |
| Poteaux de buts | 5,6m entre les 2 poteaux (intérieur) - 10m minimum de hauteur avec la barre transversale à une hauteur de 3m. Poteaux ronds de 10 cm de diamètre | | | |

| Classement fédéral | Terrain départemental | Terrain régional | Terrain national | Terrain professionnel et international |
|------------------------|--|------------------|------------------|--|
| Poteaux porte-drapeaux | <p>14 poteaux d'une hauteur minimum de 1,2m.</p> <p>8 poteaux à l'intersection des lignes de touche et lignes de but ainsi qu'à l'intersection des lignes de touche et des lignes de ballons morts. Ces 8 poteaux sont situés à l'extérieur de la zone d'en-but et de font pas partie de l'aire de jeu</p> <p>6 poteaux plantés dans le prolongement des lignes des 22m et de la ligne médiane à 2m à l'extérieur des lignes de touche</p> | | | |
| Bancs de touche | Situé à 3,5m minimum de la ligne de touche | | | |
| Eclairage | Norme NF EN 12 193 | | | |

Les tracés des terrains de rugby à XV

